

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 19 décembre 2023 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 18 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

**SONT ABSENTS**

Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

François St-Amour	Directeur général et greffier-trésorier
Carl Lebel	Directeur du service juridique et greffier-trésorier adjoint

\*\*\*\*\*

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
2. Finance et trésorerie
  - 2.1. Budget 2024
  - 2.2. Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
3. Période de questions portant uniquement sur le budget 2024 et le Programme triennal d'immobilisations
4. Levée de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 18 h 30.

### 1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

OU

Puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

2023-12-430

### 1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 18 h 30.

**ADOPTÉE**

## 2. FINANCE ET TRÉSORERIE

2023-12-431

### 2.1. BUDGET 2024

**ATTENDU QU'**en vertu du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter un budget pour l'exercice financier 2024.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le budget pour l'exercice financier 2024 qui prévoit des revenus et dépenses de 13 858 578 \$ ;

**DE TRANSMETTRE** à chaque adresse un document explicatif portant sur le budget adopté et de le publier sur le site web de la Municipalité, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉE**

2023-12-432

**2.2. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**

**ATTENDU QU'**en vertu du *Code municipal du Québec*, chaque année, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 au montant de 41 373 024 \$ dont 31 598 024 \$ pour l'année 2024 ;

**DE TRANSMETTRE** à chaque adresse un document explicatif portant sur le programme triennal des immobilisations adopté et de le publier sur le site web de la Municipalité, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉE**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE BUDGET 2024 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Une période de questions concernant uniquement le budget 2024 et le PTI 2024-2025-2026 est mise à disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2023-12-433

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 19 h 41.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2024.**

(Signé Dominique Forget)

---

**Dominique Forget**  
**Mairesse et présidente d'assemblée**

(Signé François St-Amour)

---

**François St-Amour**  
**Directeur général et greffier-trésorier**